

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

VITICULTURE n°13 du 30 juin 2020



STADES VEGETATIFS

Entre passages pluvieux et températures estivales, la pousse de la vigne a encore été importante au cours de la semaine écoulée. La croissance des baies se poursuit à bon rythme. **Le stade fermeture de la grappe est observé dans la majorité des parcelles.** En secteurs tardifs, les baies atteignent taille de pois à début de fermeture.

Comme depuis le début de la saison, **l'année 2020 conserve sa très grande précocité**, avec plus de 2 semaines d'avance par rapport à 2019. Elle se synchronise toujours avec les millésimes 2007, 2011 et 2018.

Accidents climatiques :

Echaudage : à la suite des températures élevées de la semaine dernière, de l'échaudage sur grappes a été noté ponctuellement dans les différents vignobles. Attention aux confusions : il ne s'agit pas de symptômes de mildiou (rot-brun) mais bien de baies brûlées qui flétrissent (teinte brun-violacé) ; ces symptômes se concentrent exclusivement sur la face des grappes exposée au soleil couchant et qui ne bénéficient pas de la protection du feuillage.

Grêle : le 25 juin, un orage accompagné de grêle a touché le secteur de Préhy-Courgis et Irancy. Les dégâts restent sectorisés et limités (au maximum 20% des grappes touchées sur quelques baies).

MILDIU

Situation : cette semaine, **249 parcelles** ont été observées sur le réseau BSV.

La maladie a été notée sur 17 parcelles dont 1 témoin non traité. À l'exception du Jura, **le vignoble reste globalement très sain**, avec une présence du mildiou qui se limite bien souvent à quelques rares taches détectées récemment sur jeunes feuilles.

Dans le Jura, une sortie de taches fraîches sur jeunes feuilles est notée plus régulièrement dans l'ensemble du vignoble ; la moitié Nord, ayant enregistré les plus forts cumuls, est nettement plus concernée par cette sortie. Ce sont plus particulièrement des parcelles protégées par des produits de contact qui sont touchées. Ponctuellement de rares symptômes sur grappes commencent également à être observés (jusqu'à 6% de grappes atteintes). Dans les parcelles où la sortie récente sur feuilles a été la plus marquée, la situation sur grappes est encore susceptible d'évoluer dans les prochains jours.

Contaminations du 25 au 28 juin : là où des contaminations ont pu se produire, les taches correspondantes pourront être visibles à partir de milieu de cette semaine.

Analyse de Risque : la majorité des parcelles a atteint le stade fermeture de la grappe. Dans toutes ces situations, les grappes ont atteint leur stade de moindre sensibilité au mildiou et l'objectif est maintenant de protéger le feuillage en vue d'une bonne maturité et une bonne mise en réserve. En situations tardives, les grappes sont encore sensibles à une attaque.

Dans tous les vignobles de Bourgogne, le mildiou est très rare et le risque **demeure faible**. Dans le Jura, compte tenu de la sortie plus généralisée de taches dans l'ensemble du vignoble, **le risque évolue et passe à un niveau modéré**.



Des produits de Biocontrôle existent dans la lutte contre le mildiou. Se reporter à la liste sur le lien ci-dessous qui est actualisée régulièrement :

https://ecophytopic.fr/sites/default/files/2020-03/2020-194_mars.pdf



Pluies du 23 au 29 juin :

avec le caractère orageux des précipitations de la semaine écoulée, les cumuls sont hétérogènes :

- de 5 à 10 mm pour la Côte d'Or avec localement de 16 à 20 mm (secteur Ladoix, Aloxe et Magny).
- de 6 à 20 mm pour l'Yonne et jusqu'à 33 mm sur le secteur de Courgis-Préhy.
- de 13 à 20 mm dans le Jura
- de 6 à 35 mm en Saône et Loire
- de 16 à 40 mm dans la Nièvre

Prévisions du 30 juin au 6 juillet :

des températures de saison semblent se maintenir pour les prochains jours. Un passage orageux ponctuel est prévu pour mercredi. A la suite de cela, un temps chaud et sec semble s'installer.

OÏDIUM

Situation : 226 observations sur grappes ont été réalisées hier dans les parcelles traitées.

Globalement à ce stade la situation demeure saine, mais une légère progression de la maladie est notée sur l'ensemble des vignobles de Bourgogne. Dans le Jura, bien que restreinte aux parcelles sensibles, l'évolution a été plus marquée au cours des 7 derniers jours.

2 constats en parcelles traitées :

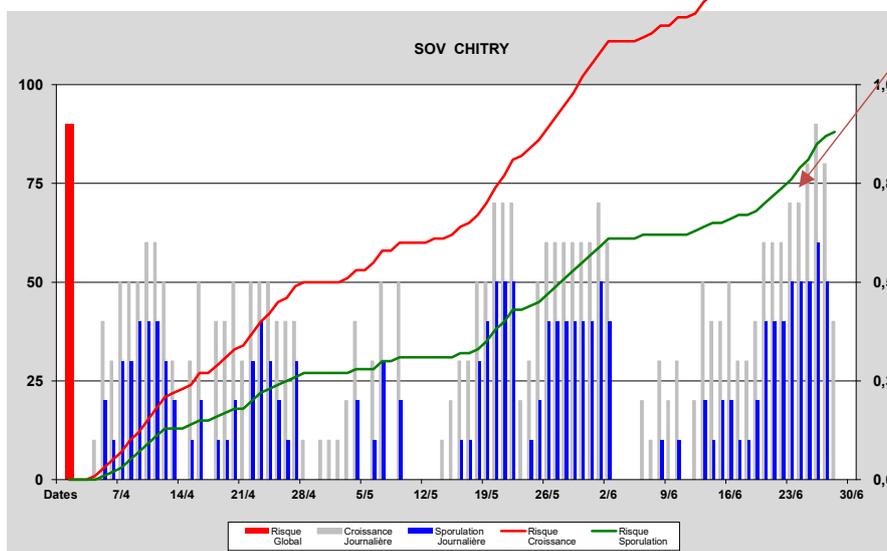
- l'oïdium fait son apparition dans de nouvelles situations, avec **79% des parcelles du réseau qui restent indemnes contre 90% la semaine dernière.**
- dans les vignes où la présence d'oïdium est détectée depuis plusieurs semaines, la maladie continue sa progression.

Toutefois, les niveaux d'attaque demeurent dans l'ensemble faibles. Dans les parcelles atteintes, plus de 80 % des situations présentent une fréquence de grappes atteintes comprise entre 1 et 5%. Les parcelles concernées sont principalement des vignes sensibles ou à historique. Ponctuellement, une dégradation plus importante est notée dans quelques parcelles concernées précocement sur feuilles par la maladie (jusqu'à 47% de grappes atteintes sur 1 parcelle hors réseau en Côte d'Or).

Témoins non Traités : sur le réseau des TNT de Bourgogne Franche-Comté, 13 parcelles sur 22 sont touchées par l'oïdium. On note une fréquence de grappes atteintes inférieure à 20% pour 11 d'entre-elles et 2 TNT commencent à être bien atteints (jusqu'à 73 % de grappes atteintes).

Analyse de Risque : les conditions météo des 15 derniers jours ont été plus favorables à l'activité du champignon. Rappelons qu'à partir de fermeture de la grappe, la sensibilité des baies diminue et de nouvelles contaminations sont moins probables. Toutefois la maladie peut continuer à évoluer, particulièrement dans les vignes déjà touchées sur feuilles et sur grappes les semaines précédentes, ainsi que dans les parcelles où l'âge des baies au sein des grappes est très hétérogène (en raison notamment d'une floraison étalée).

Le risque peut toujours être qualifié de faible à modéré.



Gestion de l'oïdium en fin de campagne :

Un bilan sanitaire doit être réalisé dans chaque parcelle en fin de rémanence du traitement effectué à fermeture (10 à 14 jours après fermeture selon la nature du fongicide utilisé) :

- **si absence d'oïdium** : fin de risque de contaminations significatives sur grappes.
- **si présence même faible d'oïdium (quelques baies)** : le risque de progression de la maladie persistera jusqu'à l'enclenchement de la véraison.

Le comptage bilan sera effectué sur 100 grappes réparties sur l'ensemble de la parcelle. Cette observation devra être particulièrement méticuleuse et concerner **toutes** les parcelles de l'exploitation pour que la règle de décision puisse être appliquée.



Des produits de Biocontrôle existent dans la lutte contre l'oïdium. Se reporter à la liste sur le lien ci-dessous qui est actualisée régulièrement :

https://ecophytopic.fr/sites/default/files/2020-03/2020-194_mars.pdf



BLACK-ROT

Situation : 235 observations ont été réalisées sur le réseau BSV de Bourgogne Franche-Comté.

Bien que de nouvelles taches aient été observées sur des parcelles du Jura et de Saône-et-Loire et que quelques symptômes sur grappes aient été notés dans plusieurs situations de Saône-et-Loire (réseau et hors réseau) ainsi qu'1 témoin non traité Côte d'Or (hors réseau), **la maladie reste à ce jour très discrète dans nos vignobles.**

Analyse de Risque : en toutes situations, les grappes sont encore dans leur période de forte sensibilité et ceci particulièrement dans les secteurs à historique.

VERS DE GRAPPE

Situation :

Les vols se poursuivent mais les captures de cochylis et d'eudémis sont toujours aussi faibles en tous secteurs.

Un comptage de pontes a été réalisé hier dans 84 situations constituées par des parcelles d'alerte et des vignes où un nombre significatif de glomérules avait été détecté en 1^{re} génération. **Les oeufs restent très rares** : en effet ils n'ont été détectés que dans 1 parcelle de Saône-et-Loire (1 oeuf pour 100 grappes à Igé) et 1 parcelle du Chablisien (3 oeufs pour 100 grappes dans le secteur de Chablis-Valvan).

CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE

Pour les secteurs concernés par les traitements obligatoires vis-à-vis de la cicadelle de la Flavescence dorée (hors vignes mères et pépinières), les interventions insecticides se terminent, que ce soit en conventionnel ou en viticulture biologique.

Pour les vignes mères de greffons : se reporter au message réglementaire n°6 joint à ce BSV

Pour toutes informations concernant les traitements, se reporter aux messages réglementaires diffusés sur le site de la DRAAF : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/Messages-reglementaires-2020-lutte>

Prochain BSV : mardi 7 juillet

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne (CRAB) et rédigé par le représentant de la CRAB en collaboration avec les membres de la cellule analyse de risque : FREDON Bourgogne, IFV et GIE BFC-Agro à partir des observations réalisées par : **Chambres départementales d'Agriculture de Côte d'Or, Saône-et-Loire et Yonne, Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles, 110 Vigne, Bourgogne du Sud, Bourgogne Viti Service, Coopérative Agricole Bresse Mâconnais, Coopérative Agricole Mâconnais Beaujolais, Ecovigne, Groupement Vignerons des Terres Secrètes, La Chablisienne, Phytoservice, Domaine Laroche, Oenophyt, Soufflet Vigne, SICAVAC, Cave de Lugny, Cave des Hautes Côtes, Ax'Vigne, Vitagri, Bio Bourgogne, Vignerons de Buxy, Lycées viticole de Beaune et Davayé, Interbio, Terre Comtoise, Interval, Société de Viticulture du Jura**

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRAB dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Dispositif supervisé par le Service Régional de l'Alimentation dans le cadre du dispositif de Surveillance Biologique du Territoire du plan régional Ecophyto.

« Action du plan Ecophyto piloté par les **Ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche**, avec l'appui technique et financier de l'**Office français de la Biodiversité** ».

Avec la participation financière de :

